



Liquidation judiciaire sarl à la demande d'un associé

Par kmi06, le 19/12/2008 à 13:15

Je suis actuellement salariée au sein d'une SARL, gérée par 2 associés (51-49)rnL'associé non majoritaire pose beaucoup de problèmes : vol de matériel, de dossiers, menaces de couler la société, conservation des chèques destinés à la SARL...rnL'entreprise ne tourne pas très bien en ce moment.rnLe gérant a pris certaines mesures (changement des serrures pour éviter d'autres vols) mais refuse de dialoguer avec son associé : est-il en tort ?rnrnD'autre part, j'ai appris que **l'associé comptait faire une procédure de liquidation judiciaire de la SARL**.rnEst-il dans son droit ? Est-ce qu'un associé non majoritaire peut demander une telle procédure ? Et dans quels cas ?rnrnApparemment, il va se passer quelque chose en début de semaine prochaine car il a demandé à tous les employés qui serait là et qui serait en congés.rnJe m'inquiète beaucoup quant à l'avenir de la société. rnQuels peuvent être les recours des salariés en cas de licenciement suite à une liquidation judiciaire ?rnrnMerci d'avance